

Pôle cadre de vie durable

Service ruissellement et prévention des risques

Dossier suivi par : Patricia HERBRECHT

Tél. : 02 32 43 50 06 / 06 07 66 96 80

sagerislecharentonne@bernaynormandie.fr

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Risle et de la Charentonne

Rapport annuel d'activité de la Commission Locale de l'Eau 2024

Adopté par délibération lors de la séance plénière de la CLE le 15 mai 2025

Pôle cadre de vie durable

Service ruissellement et prévention des inondations

Dossier suivi par : Patricia HERBRECHT

Tél. : 06 07 66 96 80

sagerislecharentonne@bernaynormandie.fr

**Commission Locale de l'Eau (CLE)
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
du bassin versant de la Risle et de la Charentonne**

Séance du 15 mai 2025

Délibération 2025_01 – Avis sur le rapport annuel d'activité de la CLE 2024

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Risle et de la Charentonne s'est réunie en séance plénière le 15 mai 2025 sous la présidence de madame Duteil.

Membres en exercice : 51

Membres ou représentants présents : 22

Pouvoirs : 3

Pour le collège des collectivités territoriales, groupements et établissements publics locaux

Etaient présents,

Jacques ENOS	Commune de Morainville-Jouveaux
Maryline LOUVEL	Commune de Pont - Audemer
Bertrand CARPENTIER	Commune de Marbeuf
Michel POTIER	Commune de Echauffour
Myriam DUTEIL	Conseil départemental de l'Eure
Maxime ARCHERAY	PNR des boucles de la Seine Normande
Jean-Marie GOUSSIN	SDE 61
Thomas DUPUIS	SMBVR
Camille BRINDEL	SERPN
Arnaud CHRISTIAN	SIAEP Lieuvin

Pour le collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations

Etaient présents,

Céline VANNIER	Chambre d'Agriculture de l'Eure (CA27)
Germain SANSON	FDPPMA27
Marc ROZE	SPN
Michel PINAULDT	A.S.A. Risle Médiane
Marius JOURDAIN	Association 1001 légumes (CPIE27)
Paul FERLIN	FNE
Denis CHEDEVILLE	Association VPH de Normandie

Etaient représentés

Chambre d'Agriculture de l'Orne par la chambre d'agriculture de l'Eure
ADSMNP par l'association VPHN

Pour le collège État et ses établissements publics

Etaient présents,

Bertrand RENAUDON	Préfecture de l'Eure, Sous-préfecture de Bernay
Melissa MACE	DREAL Normandie
Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER	AESN
Guillaume HENRION	DDTM de l'Eure
Adrien PICCO	DDT de l'Orne

Etait représentée

Préfecture de région IdF, Préfet coordonnateur bassin Seine-Normandie par la DREAL Normandie

Conformément à l'article R. 212 34 du Code de l'Environnement, la CLE du SAGE Risle Charentonne a établi un rapport annuel pour l'année 2024, sur ses travaux et orientations, ses résultats et perspectives.

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

DEMANDE que soit intégrer un glossaire au document,

ADOpte le rapport annuel d'activité de la CLE pour 2024.

La Présidente
de la Commission Locale de l'Eau,

Myriam DUTEIL



TABLE DES MATIERES

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	5
1.1. Le territoire	5
1.2. Les dates essentielles	9
1.3. Les principaux enjeux	9
1.4. La Commission Locale de l'Eau (CLE)	10
1.5. L'organisation de l'animation	10
2. Présentation des activités de la CLE et de son Bureau	11
2.1. Les réunions.....	11
2.2. Les avis.....	13
2.3. Les dossiers présentés pour information	14
3. Autres activités de la cellule animation	15
3.1. Les autres instances.....	15
3.2. Le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)	15
4. Actions mises en œuvre sur le territoire du SAGE	16
5. Actions de communication.....	16
6. Budget et financement.....	17
6.1. Le contexte	17
6.2. Les données financières	17
7. Analyse, bilan et perspectives 2025	18
Acronymes et Glossaire.....	19

1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1. LE TERRITOIRE

La Risle prend sa source dans les collines du Perche Ornaïs à 275 m d'altitude et se jette dans l'estuaire de la Seine dans le département de l'Eure à une altitude de 4 mètres. Elle parcourt un linéaire de 159 km dont 119 km se situent dans l'Eure. Elle s'écoule sur une pente moyenne inférieure 2 ‰ selon un premier axe principal de direction Sud-Ouest / Nord-Est, puis un second Sud-Est / Nord-Ouest.

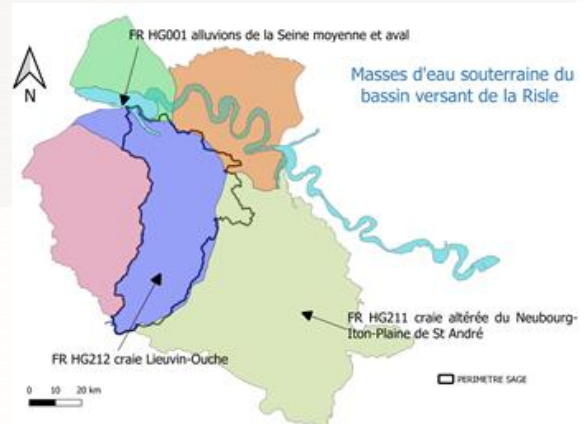
Le principal affluent de la Risle est la Charentonne avec un linéaire de plus de 100 km de long. Au total, la Risle possède 35 affluents de taille et de longueur variées qui en font l'un des chevelus hydrographiques les plus importants du département de l'Eure avec un linéaire cumulé de plus de 300 km de cours d'eau.

La Risle et ses affluents drainent un bassin versant de 2 315 km², situé à 80% dans l'Eure et 20% dans l'Orne.

Le bassin versant est caractérisé par une agriculture céréalière intensive à l'est et d'élevage à l'ouest.

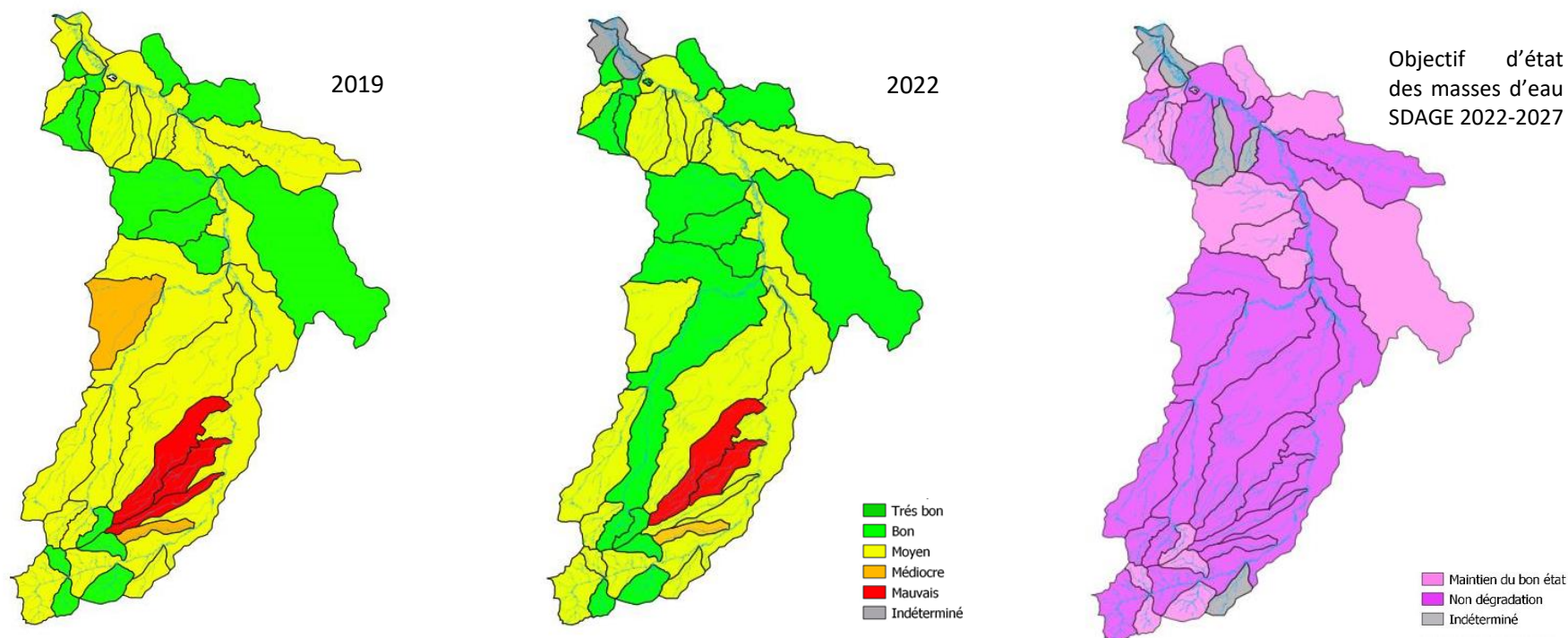
Les masses d'eau suivies dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau pour le bassin versant :

- 33 masses d'eau de surface dont 31 rivières, 1 plan d'eau et 1 masse d'eau transitoire ;
- 3 masses d'eau souterraine dont 2 représentent 96% de la surface du bassin versant.



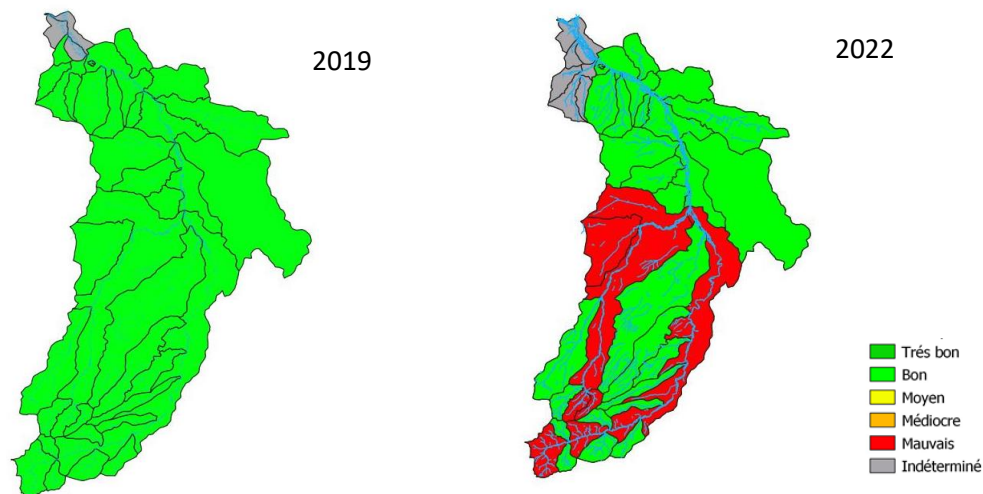
L'état des lieux de 2019 et l'évaluation intermédiaire de 2022 de la qualité des milieux montrent les résultats suivants pour :

- L'état écologique des masses d'eau de surface



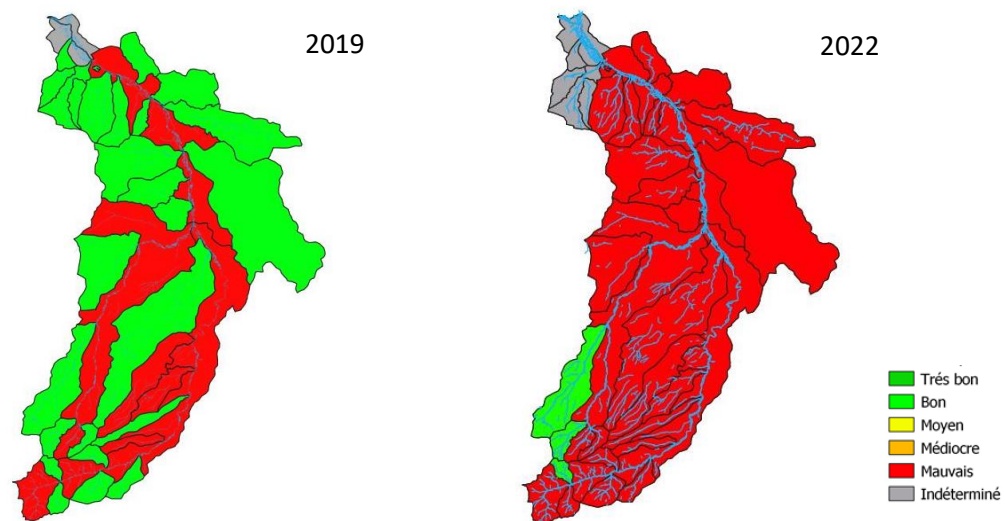
En 2022, 42 % des masses d'eau de surface sont en bon état écologique et 48% dans un état moyen. Les principaux facteurs déclassants sont l'indice biologique diatomées (IBD), l'indice biologique macrophytique en rivière (IBMR), l'Indice invertébrés multi-métrique (I2M2), l'indice poisson rivière (IPR) pour l'état écologique des eaux de surface.

- L'état chimique sans ubiquistes des masses d'eau de surface

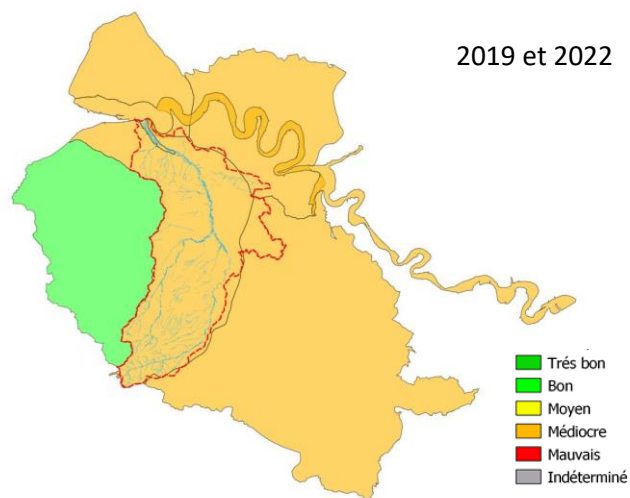


L'état chimique sans ubiquiste est bon pour 72% d'entre elles, avec un objectif de 100% de bon état en 2027.

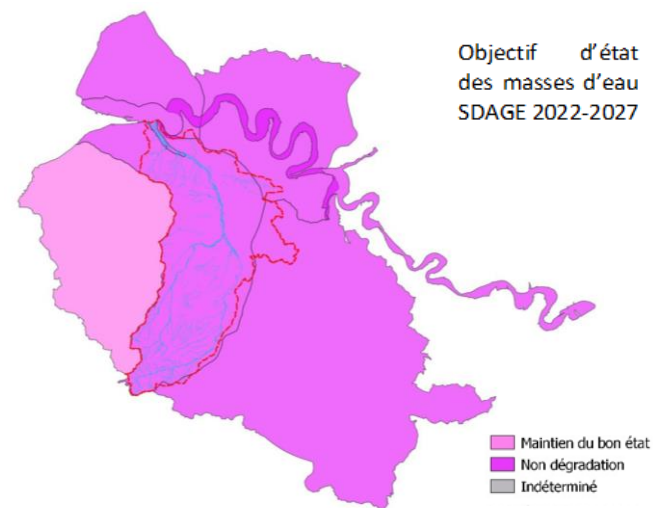
- L'état chimique avec ubiquistes des masses d'eau de surface



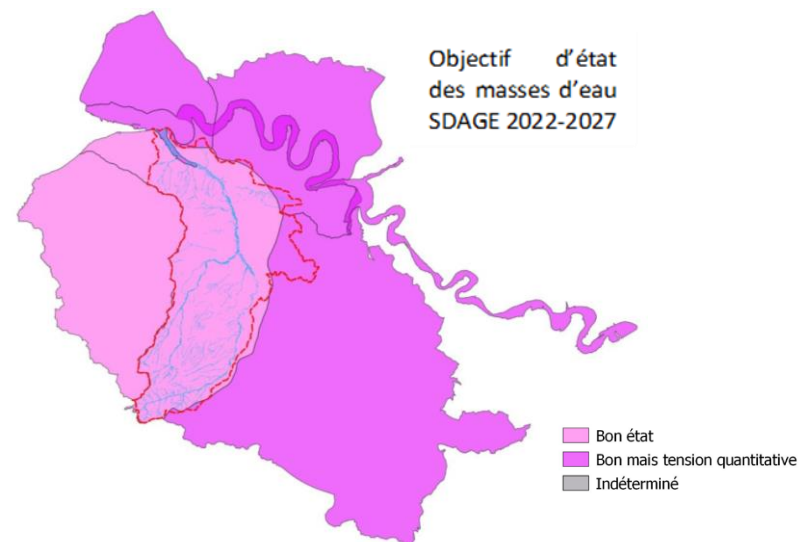
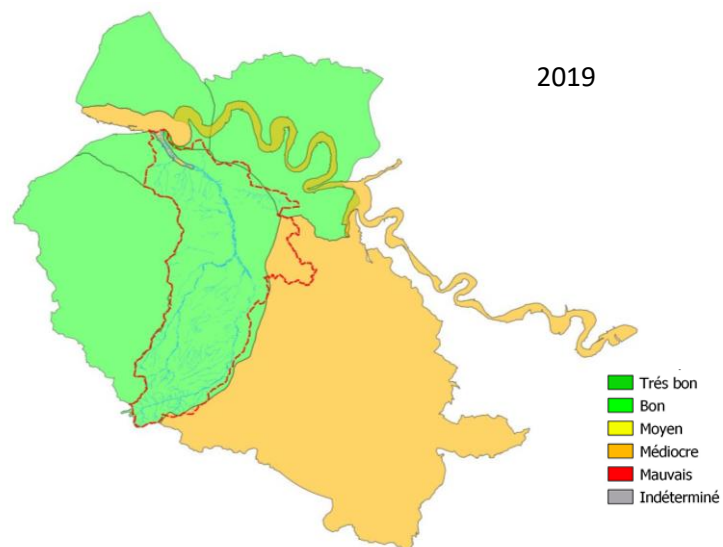
- L'état chimique des masses d'eau souterraine



L'état chimique des masses d'eau souterraine est médiocre du fait des nitrates, phosphore et pesticides.



- Etat quantitatif des masses d'eau souterraine



1.2. LES DATES ESSENTIELLES

L'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant de la Risle et de la Charentonne fait suite aux crues de janvier 1995. Trois structures intercommunales ont alors sollicité la préfecture de l'Eure pour qu'elle lance une procédure de SAGE.

De 1999 à 2013, l'élaboration du SAGE porté par le département de l'Eure suit les étapes :

- Le 22 juillet 2002 l'arrêté de périmètre d'élaboration du SAGE Risle Charentonne est pris ;
- Le 13 juin 2003, la CLE est installée ;
- De 2003 à 2013, les documents du SAGE sont élaborés ;
- Le 13 décembre 2013 le SAGE est approuvé en Commission Locale de l'Eau et le 12 octobre 2016 par arrêté inter-préfectoral ;
- Le 16 octobre 2018 l'arrêté inter préfectoral d'approbation est annulé par le tribunal administratif de Rouen pour vice de procédure suite à un recours déposé par des associations.

Le 27 juin 2019 le portage du SAGE est confié à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le 27 mai 2021, la Commission Locale de l'Eau est renouvelée.

En concertation avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le SAGE n'ayant plus d'existence juridique, il est décidé de procéder à l'élaboration d'un nouveau SAGE. Après une 1^{ère} consultation infructueuse en 2022, une nouvelle consultation pour l'étude de l'élaboration du SAGE est lancée fin 2024.

1.3. LES PRINCIPAUX ENJEUX

Les enjeux suivants sont à l'origine du projet de SAGE :

- Lutte contre les inondations,
- Préservation de la ressource en eau souterraine.

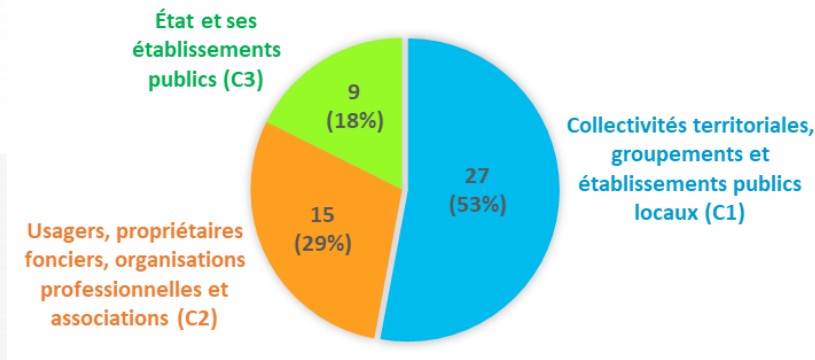
Suite à l'étude d'élaboration, de nouveaux enjeux ont été identifiés :

- Préservation, gestion des milieux aquatiques et humides
- Gestion du risque inondation
- Préservation, gestion, exploitation de la ressource en eau potable,
- Assainissement performant,
- Sensibilisation à la préservation de la ressource.

Le SDAGE 2022-2027 souligne plus particulièrement les enjeux de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et industrielle ou en lien avec l'assainissement.

1.4. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

La Commission Locale de l'Eau a fait l'objet d'un renouvellement le 27 mai 2021 par arrêté préfectoral DDTM/SEBF/2021-125. Elle est composée de 51 membres répartis dans 3 collèges.



Lors de la CLE d'installation, le 22 septembre 2021, Myriam DUTEIL a été élue à la présidence, Francis COUREL, Christine LEBRETON et Jean-Louis MADELON ont été élus respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} vice-président-e.

1.5. L'ORGANISATION DE L'ANIMATION

L'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) a été désignée structure porteuse du SAGE et du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) du bassin versant Risle Charentonne en 2019, du fait de son implantation centrale et de son importance en superficie et population sur le bassin.

A ce titre elle assure la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE, l'animation et le secrétariat auprès de la CLE.

Ces missions sont assurées par 0,6 équivalent temps plein (ETP) d'un poste d'animateur au sein de la structure porteuse. En complément, le poste est dédié pour 0,2 ETP à l'animation du CTEC établi pour la période 2020-2024 sur le périmètre du SAGE et 0,2 ETP à la prévention des risques inondation sur le territoire de l'IBTN.

Le poste d'animateur resté vacant pendant 18 mois, a été pourvu le 22 janvier 2024. Ainsi, après une période d'appropriation des missions et du territoire, les principales missions d'animation du SAGE ont été de :

- Préparer les réunions (CLE, Bureau, etc.) ;
- Préparer des avis sur les dossiers loi sur l'eau ;
- Rédiger différents documents nécessaires aux missions (CCTP, présentation, etc.), à leur suivi (comptes-rendus, rapports, bilans, etc.) ;
- Suivre le budget de la CLE (subvention, convention de partenariat) ;
- Assurer une veille réglementaire, technique ;
- Se former, s'informer (participation aux COPIL, COTECH, groupes de travail, etc.) ;
- Informer, rendre compte aux partenaires, aux acteurs du territoire.

2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DE SON BUREAU

2.1. LES REUNIONS

La CLE et le Bureau se sont réunis une fois chacun au cours de 2024.

Date	Membres participants	Ordre du jour	Discussion	Conclusion/Décision
CLE du 24 septembre	26 membres (sur 51), dont - 13 C1, - 8 C2, - 5 C3	Point d'étape sur l'élaboration du SAGE : modalités de consultation pour la réalisation de cette prestation	Demande de précision, de clarification sur les délais de réalisation des différentes phases de l'élaboration du SAGE, notamment pour la concertation préalable.	Approbation d'une rédaction du cahier des charges (CCTP) sur la base du guide réalisé par les services de l'Etat et du CCTP de 2022, prévoyant entre autres un temps de consultation de 45 jours et une élaboration du SAGE sur 5 ans.
		Constitution du groupe de travail sur le potentiel hydroélectrique au sein de la CLE	Attention portée sur la représentation de chaque acteur, sans être trop nombreux et sur l'objectif d'évaluation du potentiel hydro-électrique et non pas de mener des réflexions générales.	Participation de certains membres à confirmer ultérieurement.
		Présentation et point d'avancement du CTEC Risle Charentonne 2020 – 2024	Interrogation sur les impacts des actions menées sur le milieu au regard des investissements.	En l'absence d'étude spécifique sur l'impact des actions, des informations pourront être fournies suite à l'état des lieux du SDAGE et à la réalisation de l'état initial du SAGE en 2025.
		Présentation des résultats d'une action, le vidéo-comptage de Pont-Audemer, réalisée dans le cadre du CTEC		Il est indiqué que des visites de la station de comptage peuvent être organisées pour sensibiliser sur la continuité écologique, la biodiversité, etc.

Date	Membres participants	Ordre du jour	Discussion	Conclusion/Décision
CLE du 24 septembre		Avis de la CLE sur 2 projets d'arrêté préfectoral définissant le programme d'actions agricole et sa mise en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages (ZPAAC).	Les programmes d'actions sont basés sur le volontariat donc posent la question de leur efficacité si l'engagement n'est pas suffisant au regard des objectifs/résultats attendus.	Les dossiers seront envoyés préalablement aux membres de la CLE. Les membres de la CLE émettent des avis favorables avec réserve.
Bureau du 10 octobre	5 membres (sur 20), dont - 1 C1, - 3 C2, - 1 C3	Présentation des projets d'avis de la CLE (suite à une concertation par mail de l'ensemble des membres) sur 2 arrêtés définissant les programmes d'actions agricole et leur mise en œuvre sur les ZPAAC de - La Bigotière à Rugles, - Les Forières d'Omonville à Tremblay Omonville.	Le niveau d'ambition des mesures et les obligations de mises en œuvre sont interrogés, mais les membres du Bureau s'accordent sur la nécessité de poursuivre l'accompagnement des agriculteurs vers un changement des pratiques culturelles.	Les membres du Bureau s'accordent sur un avis favorable avec les réserves émises par les membres de la CLE.

2.2. LES AVIS

En l'absence de SAGE approuvé, la CLE étant constituée, son avis a été sollicité sur 4 projets d'arrêté définissant les programmes d'actions agricoles et leur mise en œuvre sur la zone de protection des aires d'alimentation du captage. Les avis ont été rendus suite à la CLE du 25 septembre pour les 2 premiers et au Bureau du 10 décembre pour les 2 suivants.

Dossier présenté pour avis	Avis	Vote
Projet d'arrêté préfectoral définissant le programme d'actions agricole et sa mise en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages (ZPAAC) « Vallée de la Haye » sur la commune de La Neuville du Bosc et « Source Leduc » sur la commune de Bosrobert en vue de préserver durablement la qualité de l'eau brute à destination de l'alimentation en eau potable	Avis favorable avec une réserve concernant l'absence de mesures contraignantes telles que : - l'engagement d'un nombre minimum d'exploitants et/ou sur une surface agricole utile minimum, suffisants pour garantir les résultats attendus, - l'obligation d'actions de replantation de haie, de mise en place de bandes enherbées ou de préservation des prairies.	Approuvé à la majorité des 26 membres de la CLE présents avec : - 1 abstention - 1 réserve
Projet d'arrêté préfectoral définissant le programme d'actions agricole et sa mise en œuvre sur la ZPAAC du « Vivier » sur la commune de Pont-Audemer	Avis favorable avec une réserve sur l'absence de mesures contraignantes pour les acteurs du territoire (collectivité, propriétaires et exploitants agricoles) pour atteindre les objectifs	Approuvé à la majorité des 26 membres de la CLE présents avec : - 1 abstention - 1 réserve
Projet d'arrêté définissant le programme d'actions agricole et sa mise en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage « La Bigotière » sur la commune de Rugles	Avis favorable avec étude des remarques et réserves suivantes : - une prise en compte suffisante dans le plan d'actions, de l'impact du ruissellement direct des parcelles agricoles vers le réseau hydrographique ; - l'identification en amont des parcelles à risque et du type de ruissellement afin de mettre en place des actions adaptées et d'être le plus efficace possible ; - la définition d'objectifs chiffrés de réduction des niveaux de pollutions et d'échéance d'atteinte des résultats ; - la mise en œuvre d'un panel d'actions obligatoires n'excluant pas l'activité agricole mais lui permettant d'assurer une transition « agroécologique » ; - la représentation des acteurs de la société civile dans le comité de suivi.	Approuvé à l'unanimité des 5 membres du Bureau présents

Dossier présenté pour avis	Avis	Vote
Projet d'arrêté définissant le programme d'actions agricole et sa mise en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages « Les Forières d'Omonville » sur la commune de Tremblay d'Omonville	Avis favorable avec étude des remarques et réserves suivantes : - l'attribution des paiements pour services environnementaux sur la base de plusieurs critères ; - la définition d'objectifs chiffrés de réduction des niveaux de pollutions et d'échéance d'atteinte des résultats ; - la mise en œuvre d'un panel d'actions obligatoires n'excluant pas l'activité agricole mais lui permettant d'assurer une transition « agroécologique » ; - la représentation des acteurs de la société civile dans le comité de suivi.	Approuvé à l'unanimité des 5 membres du Bureau présents

2.3. LES DOSSIERS PRESENTES POUR INFORMATION

Dossier présenté pour information	Objet	Commune concernée sur le territoire	Maître d'ouvrage
Déclaration IOTA	Plan d'épandage des boues de la STEU de Pont Lévêque	La Lande Saint Léger	
Déclaration IOTA	Recharge Granulats Risle	Saint-Pierre-des-Loges	SMBRC
Déclaration IOTA	Modification lit mineur de la Guiel -	La Trinité-les-Laitiers	SMBRC
Déclaration IOTA	Plan d'épandage des boues de la STEU de Bernay.	Nassandres s/Risle, Boisney, Mesnil en Ouche, Le Noyer en Ouche, Grand-Camp	
Déclaration IOTA	Changement de bénéficiaire concernant l'exploitation d'un forage avec changement d'usage, AEP vers l'irrigation agricole	Mesnil-en-Ouche (Gouttières)	
Déclaration IOTA	Comblement fosse sur pont RD12	La Ferté-En-Ouche (Monnai)	SMBRC
Déclaration IOTA	Travaux d'enrochement du Ru Le Gru	L'Aigle	SMBRC
Porter à connaissance	Travaux de construction d'une usine de traitement (fer+turbi)	Montreuil l'Argillé	
Porter à connaissance	Arrêté autorisant la mise en eaux basses temporaires de la Risle	La Vieille-Lyre	

3. AUTRES ACTIVITES DE LA CELLULE ANIMATION

3.1. LES AUTRES INSTANCES

La cellule animation participe aux réunions stratégiques et d'information liées à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et humides, de la biodiversité sur le territoire :

- COPIL Natura 2000 Risle Guiel Charentonne,
- Commission ressource en eau (CRE) de l'Eure et de l'Orne,
- COPIL Restauration de la continuité écologique (RCE) de l'Orne,
- Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) de l'Eure,
- Journée technique : CATER PPMah Eure,
- Réseau animateurs SAGE Seine-Normandie : 2 réunions et forum des acteurs de l'eau.

3.2. LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT (CTEC)

Les missions d'animation du CTEC consistent principalement à :

- Suivre l'avancement du CTEC 2020-2024, les échéanciers de réalisation des actions ;
- Informer les maîtres d'ouvrage signataires et les partenaires via les bilans à mi-parcours et annuel ;
- Communiquer auprès des acteurs du territoire sur les actions mises en œuvre ;
- Piloter avec l'AESN l'élaboration du CTEC 2025-2030 et plus particulièrement identifier et mobiliser les partenaires éventuels.

Bien qu'un temps propre leurs soit dédié (0,2 ETP), les missions d'animation du CTEC sont étroitement liées à l'animation du SAGE. En effet, le CTEC étant élaboré sur le même territoire, son suivi est l'occasion d'échanges avec les acteurs du territoire aussi bien sur le CTEC que le SAGE, sur les actions mises en œuvre pour la gestion de l'eau. Il est donc difficile de toujours dissocier les temps impartis à chacun.

Le tableau ci-après présentent le temps passé sur ces autres activités de la cellule d'animation permettant de créer, maintenir des partenariats avec les acteurs du territoire, de s'informer et d'informer sur les actions réalisées pour la gestion de l'eau.

Action	Indicateurs	Temps (jours ETP)
Participer aux réunions stratégiques du territoire	2 CRE (Eure et Orne), 2 COPIL, 1 MISEN, 1 CATER-PPMAH, 2 club SAGE, forum des acteurs de l'eau	5
Organiser et animer le CTEC	- 13 entretiens avec les maîtres d'ouvrage - 1 COPIL du CTEC 2020-2024 - 2 réunions groupes de travail CTEC 2025-2030	22
Suivre les actions mises en œuvre sur le territoire	- 3 visites de terrain - 3 réunions de suivi d'étude	3

4. ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

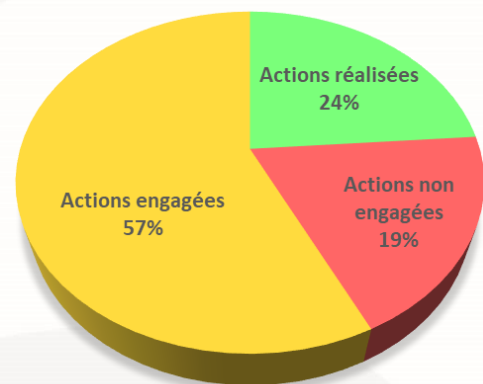
Le SAGE Risle Charentonne étant dans sa phase d'élaboration, les actions répondant aux enjeux de gestion de l'eau sont mises en œuvre sur le territoire dans d'autres cadres, mises en place spécifiquement ou non : Natura 2000, les programmes d'actions dans les zones de protection des aires d'alimentation de captage, les schémas directeurs d'assainissement, etc.

Sur le bassin Risle Charentonne certaines de ces actions s'inscrivent dans la programmation du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) signé pour la période 2020-2024 par 13 maîtres d'ouvrage. Il établit un plan d'actions sur les thématiques « assainissement collectif », « milieux aquatiques » et « protection de la ressource en eau ».

En 2024, sur 21 actions planifiées, 5 sont réalisées et 12 engagées.

Le CTEC a ainsi permis de mettre en œuvre des actions répondant aux enjeux de :

- restauration de la continuité écologique des cours d'eau,
- entretien et restauration hydromorphologique de cours d'eau,
- inventaire, préservation et restauration des zones humides, de mares,
- acquisition de connaissances par des études globales (trame verte et bleue, PPMH, multithématique,)
- réduction des rejets d'eaux usées par temps sec et temps de pluie,
- protection de la ressource en eau vis-à-vis de l'érosion, du ruissellement et des pollutions diffuses.



Ces derniers correspondent à une partie des enjeux identifiés dans le SAGE de 2013 et dans le SDAGE 2022-2027.

5. ACTIONS DE COMMUNICATION

La cellule d'animation n'a pas développé d'actions de sensibilisation, de communication en direction des élus ou du public.

Les actions de communication, d'information ont porté essentiellement sur la concertation en préalable au suivi des contrats, conventions et à l'élaboration du SAGE, ainsi que pour rendre compte aux partenaires de l'avancement des différentes missions.

6. BUDGET ET FINANCEMENT

6.1. LE CONTEXTE

L'animation du SAGE est financée pour partie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Pour le reste à charge, une convention de partenariat est signée entre la structure porteuse et les autres EPCI du bassin versant Risle Charentonne qui répartie les coûts au prorata de leur part population et surface.

EPCI	Part surface et population 2019
Intercom Bernay Terres de Normandie	36,54
Interco Normandie Sud Eure	5,71
CC Lieuvain Pays d'Auge	8,34
CC Roumois Seine	6,41
CC Pont Audemer Val de Risle	15,33
CC du Pays du Neubourg	7,86
CC du Pays de Conches	1,45
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1,93
CC des vallées d'Auge et du Merlerault	3,12
CC des Pays de l'Aigle	13,31
CA Seine Eure	0,09
CC de la Vallée de la Haute Sarthe	0,11
CC Terre d'Auge	0,03



Sur 13 EPCI présents sur le territoire,

- 3 ne sont pas signataires représentant moins de 1% de la part population et surface,
- la communauté de communes du Pays de Neubourg n'est pas signataire car la compétence SAGE était du ressort des communes, situation modifiée par une délibération du 8 avril 2024. La convention a donc été présentée en conseil communautaire le 9 décembre 2024.

6.2. LES DONNEES FINANCIERES

Les finances de 2020 à 2023 présentent un reliquat négatif de 1804 euros sur les facturations aux EPCI de 2024. Ainsi pour l'année 2024,

	Dépense	Recette	Solde
Salaire ¹	48 672,00 €		
Formation	1 542,00 €		
Reliquat	1 804,00 €		
Subvention AESN		28 307,00 €	
EPCI		23 711,00 €	
Total	52 018,00 €	52 018,00	0,00 €

¹ Le salaire pris en compte comprend les charges et les frais de fonctionnement pris en charge par l'AESN (8000€ pour 1 ETP)

7. ANALYSE, BILAN ET PERSPECTIVES 2025

Au regard des éléments de contexte (reprise de poste d'animation, de l'élaboration du SAGE suite à la consultation infructueuse en 2022) les activités de la cellule d'animation ont consisté dans un premier temps par l'appropriation des dossiers, une mise à jour des contacts et des données notamment financières, une prise de contact avec l'ensemble des partenaires.

En conséquence, les actions d'animation prévues pour 2024 ont été engagées (à l'exception de la communication) mais dans des délais plus importants, ne permettant pas toujours d'atteindre les objectifs fixés. Ainsi, seule une CLE a pu être réunie en 2024 et la consultation pour l'élaboration du SAGE sera lancée début 2025.

Concernant les perspectives pour 2025 :

- L'animation SAGE – CTEC réalisée sur 0,8 ETP en 2024 est prévue sur 1 ETP à partir de 2025 ;
- Suite à la consultation pour l'élaboration du SAGE, le lancement de l'étude est prévu au 2^{ème} trimestre 2025 ;
- Au vu du bilan d'ensemble, des engagements, de la dynamique du CTEC Risle Charentonne, l'AESN souhaite mettre en place un CTEC pour la période 2025-2030, élargis à de nouvelles structures et thématiques. La concertation des acteurs du territoire lancée en 2024, se poursuivra en 2025 avec pour objectif la signature du contrat au 2^{ème} semestre.
- Une nouvelle convention de partenariat est prévue début 2025 pour 3 ans, pour tenir compte de ces évolutions et de celle de la part population et surface.

ACRONYMES ET GLOSSAIRE

- AESN** Agence de l'eau Seine Normandie
CCTP Cahier des clauses techniques particulières
COPIL Comité de pilotage
COTECH Comité technique
CTEC Contrat de territoire eau et climat
ETP Equivalent temps plein
PPMAH Programme Pluriannuel sur les Milieux Aquatiques et Humides
RNAOE Risque de non atteinte des objectifs environnementaux
SAGE Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SDAGE Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau

Affluent : cours d'eau qui se déverse dans un autre cours d'eau ou dans un lac.

Ubiquiste : En écologie des milieux aquatiques, le terme ubiquiste est utilisé dans deux sens différents. Il peut désigner :

- Une espèce qui peut être observée dans de nombreux milieux ; ces espèces sont généralement euryèces et peuvent être invasives ;
- Une substance persistante, bioaccumulable et/ou très mobile, donc susceptible d'être présente dans un milieu aquatique à une concentration supérieure à la norme de qualité environnementale très loin de son lieu d'émission, et/ou, bien après la fin de son émission ; de ce fait, elle peut dégrader l'état chimique d'une masse d'eau donnée et masquer les efforts effectués et les progrès accomplis sur celle-ci.



SAGE Risle Charentonne
Intercom Bernay Terres de Normandie
1025, route de Broglie
27300 BERNAY

sagerislecharentonne@bernaynormandie.fr

